

Organiser une campagne de vaccination contre la rage

Une contribution concrète pour la protection du public.

La vaccination contre la rage contribue à la protection de la santé animale et de la santé publique. En vous mobilisant, vous démontrez le rôle essentiel de votre profession dans la prévention des maladies zoonotiques et dans l'approche « Une seule santé ».

Voici quelques points à considérer pour vous soutenir dans la planification d'une campagne de vaccination contre la rage.



PLANIFICATION



Qui sera le médecin vétérinaire responsable de l'activité?



Disposez-vous d'un lieu sécuritaire et professionnel pour la prestation des services vétérinaires?



Avez-vous prévu le personnel nécessaire et défini clairement les rôles et responsabilités de chacun?



Comment allez-vous maximiser la délégation d'actes aux techniciens en santé animale?



Avez-vous le matériel, les médicaments et l'équipement nécessaires à ce type de prestation de service?



Comment allez-vous promouvoir votre campagne de vaccination préventive?



Avez-vous établi des scénarios et des procédures pour les différentes situations possibles, tels que :

- une urgence
- une réaction allergique
- une situation où les attentes du client dépassent le cadre de la campagne
- toute autre situation pouvant nécessiter une intervention ou un suivi particulier.



Prévoyez-vous fournir des documents d'information destinés aux clients?

Examen et vaccination

- ☐ Effectuez la prise de l'anamnèse.
- ☐ Réalisez un examen approprié de l'animal permettant d'exercer un jugement clinique éclairé.
- ☐ Déterminez si la vaccination est indiquée et sécuritaire.
- ☐ Identifiez les situations nécessitant un examen plus approfondi, un report ou une autre recommandation.

Tenue de dossiers

- ☐ Déterminez la méthode de travail pour consigner les informations essentielles à une bonne tenue de dossiers pour un nouveau client ou pour un client existant.
- ☐ Consignez toutes les informations requises dans le certificat de vaccination destiné au client.



COMMUNICATION AUX CLIENTS



Remettez une preuve de vaccination au propriétaire (ou au gardien).



Informez-le des réactions possibles, des signes à surveiller et des mesures à prendre si un suivi de santé s'avère nécessaire. La remise d'une fiche d'information constitue une façon complémentaire, simple et efficace de transmettre ces renseignements.

Les campagnes de vaccination contre la rage s'inscrivent dans les mêmes principes professionnels qui guident l'ensemble de la pratique vétérinaire. L'exercice du jugement professionnel et l'application des bonnes pratiques demeurent au cœur de chaque intervention, peu importe le contexte dans lequel les services sont offerts.

